



Montreuil, le 6 octobre 2016

CAPC N°5 DU 6 OCTOBRE 2016

LE COMPTE RENDU

L'Administration a largement minimisé le mal être au travail de nos collègues du CRSH. S'ils reconnaissent la grande mobilisation du 30 septembre dernier, elle ne reflète pas pour autant une réalité. Ils ont souligné les nombreux Paris Spé venus en renfort tout comme les vacataires, tout en affirmant que si des « agents extérieurs arrivent à le faire, nos agents pourront le prendre en main ». Nos collègues apprécieront.

Nous les avons toutefois une fois de plus alerté sur le malaise réel et sur la dangerosité d'appréhender ce sujet de façon aussi légère.

Non, l'arrivée d'une nouvelle équipe directionnelle avec une nouvelle organisation de travail ne résoudra pas tous les problèmes. Non, il ne s'agit pas de la part des agents d'une « inquiétude logique face à des processus nouveaux » !

Nous rappelons à la DG qu'au début de la mise en place du CRSH, nous alertions déjà des difficultés qui allaient se présenter.

Cette CAPC a été marquée par un durcissement de la ligne de la DG. Anticipation sur les difficultés à venir avec les nombreuses réorganisations prévues ? Toujours est-il que l'écoute et l'empathie n'étaient pas au rendez-vous. Après avoir voulu supprimer les MAD lors du dernier cycle de discussions, l'administration semble ne plus vouloir entendre les problèmes rencontrés par nos collègues, les accidents de la vie qui conduisent bien souvent à des situations précaires.

Les mutations

Lors de cette CAPC, seuls **173 mouvements**, dont 30 RC auront été réalisés, dont plus de 25% sans volonté des agents (réorganisations, inaptitude, transfert d'emplois). 100 mutations en SU et 73 en CO.

Et une multiplication des postes à profil, où l'administration fait son marché. Mais le tenant du titre en la matière est la DNRED, qui à coup de faux entretiens et CAPL de convenance, a préparé sa soupe faisant fi de toute idée de classement, d'ancienneté et même de traitement égal dans la sélection. Et gare à vous si le nouveau chef d'échelon ne vous aime pas : même si vous avez été retenu, vous pourriez ne jamais rejoindre votre échelon en étant victime du fait du prince !

Cette question des postes DNRED a suscité une fois de plus de vives discussions et les organisations syndicales ont refusé de voter.

Les réorganisations

36 agents réorganisés. Mais c'est toute la douane qui est touchée ! Prenons l'exemple avec la fermeture de la brigade de Pont d'Ain : les agents restructurés étaient bien logiquement prioritaires. Soit, mais il faudra donc que des agents avec 170 points au compteur se résignent à laisser leurs postes à des collègues ayant moins de 100 points. C'est donc bien chaque agent des douanes qui est impacté par les restructurations !

Les refus de mutation

Nous attirons ici votre attention sur l'importance des périodes de radiation. En effet, un refus de mutation pour des raisons autres que graves et totalement imprévisibles, entraîne l'application de mesures administratives : perte des points de résidence et interdiction de s'inscrire au tableau pour les deux années suivantes.

Mais refuser une mutation, c'est aussi empêcher un collègue de muter et priver un service d'un agent jusqu'au tour suivant !

Les élus CGT ne diffuseront pas le tableau des mutations en l'état, celui-ci étant un projet. Toutefois, vous le trouverez sur Aladin très rapidement, l'administration le diffusant dans les heures suivant la CAPC (rubrique Personnel et organisation / Mutations, enquêtes, déroulement de carrières / Agents de catégorie ABC / Résultats des CAPC mutations)

Nous nous tenons cependant à votre disposition pour toute question éventuelle. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : capc5snadcgt@gmail.com

Josiane SOULA, Anne AZOULAY FRAVEL, Jean-Pierre ROS,
Christophe RIBOULEAU, Dominique BRU et Nicolas LOMBARD